

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

## REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CHAMPIGNE

Par arrêté n°2018 09 10 CHAM PLU N° 001 du 10 septembre 2018, Madame la Maire, Maryline LEZE, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la révision du plan local d'urbanisme (PLU) et du zonage d'assainissement de la commune déléguée de Champigné.

L'enquête se déroulera en mairie de Champigné du **mercredi 10 octobre 2018 à 9h00 au samedi 17 novembre 2018 à 12h00** soit pendant une durée de 39 jours.

Mme Thérèse VAUTRAVERS, enseignante retraitée, a été désignée comme commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique accompagné du registre d'enquête sera mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie :

- Lundi : fermée
- Mardi : 9H00 – 12H30 / 14H00 – 17H00
- Mercredi : 9H00 – 12H00
- Jeudi : 9H00 – 12H00
- Vendredi : 9H00 – 12H00/ 14H00 – 17H00
- Samedi : 9H00 – 12H00

Le dossier sera également consultable, durant l'enquête, sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://leshautsdanjou.fr/urbanisme-cadre-de-vie/enquete-publique/>.

Un ordinateur sera mis à disposition du public dans la mairie aux jours et heures d'ouverture.

Par ailleurs, le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à Mme le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- Par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir le siège de la commune Les Hauts d'Anjou, à l'adresse suivante : « Mme le commissaire enquêteur – révision du PLU et actualisation du zonage d'assainissement de la commune de Champigné – 36 rue Henri Lebasque, Champigné – 49330, LES HAUTS D'ANJOU
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [enq.pub.plu@leshautsdanjou.fr](mailto:enq.pub.plu@leshautsdanjou.fr).

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par voie électronique ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences seront consultables au siège de la commune Les Hauts d'Anjou au sein du registre pour ce qui concerne les observations et propositions transmises par voie postale et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante, <https://leshautsdanjou.fr/urbanisme-cadre-de-vie/enquete-publique/>, pour les observations et propositions transmises par voie électronique.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Champigné aux jours et heures suivants :

- **Mercredi 10 octobre de 9h00 à 12h00**
- **Mardi 6 novembre de 9h00 à 12h30**
- **Samedi 17 novembre de 9h00 à 12h30**

Dans les trente jours à compter de la date d'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire le dossier d'enquête avec son rapport et ses avis motivés.

Le public pourra les consulter pendant une durée de 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ; il pourra également en prendre connaissance durant la même période sur le site internet de la commune : <https://leshautsdanjou.fr/urbanisme-cadre-de-vie/enquete-publique/>.

Le PLU révisé sera soumis à l'approbation du conseil municipal de la commune Les Hauts d'Anjou.